

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/985 :

Vote de subvention à l'association "Lékol du Bonheur"

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-985-DE
Date de rétrotransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/985 : Vote de subvention à l'association "Lékol du Bonheur".

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre encourage et soutient les initiatives qui favorisent la réussite éducative et contribuent à l'épanouissement des publics scolaires.

C'est dans ce contexte que l'association Lékol du Bonheur porte un projet éducatif national, sur la thématique de la citoyenneté, avec des jeunes bénévoles très engagés dans leurs établissements scolaires et à l'extérieur du quartier prioritaire de Bois d'Olivès, en organisant des moments d'échanges et des actions de sensibilisation autour de l'exposition ambulante « *La Justice en couleurs* » et des nouvelles productions d'enfants/jeunes pour la promotion de leurs droits, contre la précarité, les inégalités, le harcèlement, les violences.

Ainsi, dans la continuité des actions engagées sur ce projet, les jeunes participeront aux États Généraux des Droits de l'Enfant (EGDE) 2022, à l'Hôtel de Ville de Paris, le 19 novembre prochain. Ils seront amenés à réaliser un exposé oral pour exprimer leurs idées devant des instances nationales, responsables politiques et institutions de la République.

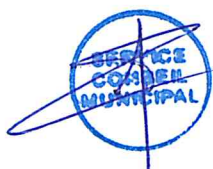
Autour de cet événement, des rencontres avec des jeunes correspondants métropolitains, membres d'associations et établissements partenaires, seront mises en œuvre, ainsi que la découverte de sites culturels et artistiques de la capitale française. De même les jeunes bénévoles Saint-Pierrois de l'éco-citoyenneté proposeront aux enfants d'un centre de loisirs du 9ème arrondissement et jeunes parisiens, des ateliers de sensibilisation autour de leurs droits.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'association Lékol du Bonheur sollicite l'attribution d'une subvention de 1495 euros.

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 020 6574 16 RE22000080

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le vote d'une subvention de 1495 € à l'association Lékol du Bonheur,
- **D'APPROUVER** la convention annexée,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Michel FONTAINE